

*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 septembre 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**4 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN, Franck MOINARD et Gérard PAILLARD.

**1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 28 août 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-14**

**Objet : Créances admises en non-valeur – Budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »**

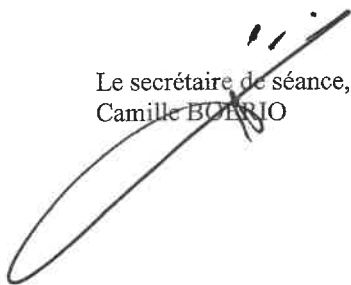
Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 9 066,91 euros émis sur le budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ADMET en créances en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 9 066,91 euros émis sur le budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération**

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 septembre 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**4 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN, Franck MOINARD et Gérard PAILLARD.

**1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 28 août 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-15**

**Objet : Créances éteintes – Budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »**

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 55,86 euros émis sur le budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 55,86 euros émis sur le budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 septembre 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**4 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN, Franck MOINARD et Gérard PAILLARD.

**1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 28 août 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-16**

**Objet : Créances admises en non-valeur – Budget « Gestion du service Enfance/Jeunesse »**

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 419,26 euros émis sur le budget « Gestion du service Enfance/Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ADMET en créances en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 419,26 euros émis sur le budget « Gestion du service Enfance/Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 septembre 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**4 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN, Franck MOINARD et Gérard PAILLARD.

**1 Conseiller titulaire présent avant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 28 août 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-17**

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour le marché des assurances dommages aux biens 2024-2025**

Le Président indique que le marché des assurances dommages aux biens 2021-2025 de la CCAVM a été dénoncé par le cabinet d'assurances PILLIOT sis rue de Witternesse 62291 AIRE-SUR-LA-LYS et prendra fin au 31 décembre 2023. Compte tenu que ce même marché a également été dénoncé pour la ville d'AVALLON, il explique qu'un groupement de commandes pourrait être réalisé avec la ville qui serait désignée coordonnateur dudit groupement, avec pour objectif d'obtenir des offres compétitives. Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Autoriser l'adhésion de la CCAVM, en tant que membre, au groupement de commandes ayant pour objet la prestation d'assurances dommages aux biens 2024-2025, Et, le cas échéant,
- Désigner la ville d'AVALLON comme coordonnateur du groupement de commandes,
- Accepter les termes de la convention du groupement de commandes pour le marché des assurances telle qu'elle avait été initialement rédigée,
- L'autoriser à signer la convention du groupement et tout document entrant dans l'application de la présente décision,
- Autoriser le coordonnateur à attribuer le marché,
- L'autoriser à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la CCAVM.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE** l'adhésion de la CCAVM, en tant que membre, au groupement de commandes ayant pour objet la prestation d'assurances dommages aux biens 2024-2025,
- **DÉSIGNE** la ville d'AVALLON comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention du groupement de commandes pour le marché des assurances telle qu'elle avait été initialement rédigée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention du groupement et tout document entrant dans l'application de la présente délibération,
- **AUTORISE** le coordonnateur à attribuer le marché,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la CCAVM.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Pascal GERMAIN

